

Dossier suivi par :
Direction Vie Associative et Culturelle, Festivités
Direction des Sports

Tél. : 01 30 86 89 85 / 82
Courriel : esc@carrieres-sur-seine.fr

**À l'attention des Présidentes et
Présidents d'associations**

Le mercredi 29 novembre 2023

Objet : Demande de subvention 2024

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La Ville entame actuellement le processus d'élaboration de son budget 2024 qui se conclura par le vote du budget primitif lors du Conseil municipal programmé le lundi 25 mars 2024. Comme chaque année, ce budget primitif intégrera l'attribution des subventions aux associations carrillonnaises.

Par leur dynamisme, vos associations tiennent une place importante dans notre commune. Elles rendent notre cadre de vie plus agréable et participent fortement à l'animation de la vie locale. C'est pourquoi, les demandes d'aides nécessaires à la réalisation de vos projets et initiatives feront, comme à l'habitude, l'objet d'un examen attentif et approfondi.

Aussi, nous vous demandons de remplir, avec le plus grand soin, l'ensemble de votre dossier en complétant toutes les rubriques et en produisant l'ensemble des pièces indispensables à l'étude de vos besoins.

Vous aurez la possibilité de télécharger un dossier de demande de subvention sur le site Internet de la Ville www.carrieres-sur-seine.fr (Rubriques Ma Ville > Vie associative > Formalités administratives) ou de le retirer en mairie à compter du 4 décembre 2023.

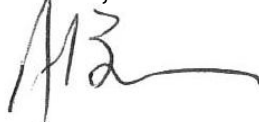
Votre dossier, dûment complété, est à déposer ou adresser à la mairie **au plus tard le lundi 8 janvier 2024**.

Plusieurs critères seront pris en compte pour l'instruction de votre demande tels que :

- les avantages en nature dont bénéficie votre association (mises à disposition d'équipements, mobilisation des services municipaux, etc.),
- le(s) projet(s) associatif(s) en lien avec la Ville au profit de l'ensemble des Carrillonnais et les projets au profit des adhérents,
- le nombre d'adhérents carrillonnais que compte votre association,
- la situation financière de votre association (niveau de trésorerie et dépenses prévisionnelles).

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Le Maire,



Arnaud de Bourrousse



Maire-adjoint délégué aux Finances,
à l'Agriculture et à la Transition écologique,



Carlos Andrade Dos Santos